

Prolongation des heures de séance

Je n'ai rien à dire au sujet de l'ordre, si ce n'est pour indiquer que j'en ai pris connaissance aujourd'hui et que je le trouve acceptable. Ce sont, premièrement, le projet de loi C-147, loi n° 2 modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, dont j'ai déjà parlé. Deuxièmement, le projet de loi C-148, loi n° 2 modifiant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Troisièmement, le projet de loi C-154, loi n° 20 modifiant la loi sur les subventions au développement régional. Quatrièmement, le projet de loi C-161, loi n° 2 modifiant la loi canadienne sur les prêts aux étudiants. Cinquièmement, la résolution sur les droits ancestraux inscrite au *Feuilleton* sous la rubrique des avis de motion émanant du gouvernement, au nom du ministre de la Justice (M. MacGuigan). Sixièmement, le projet de loi C-163, tendant à constituer le Bureau canadien de la sécurité aérienne et à modifier d'autres lois en conséquence. Septièmement, le projet de loi C-152, concernant l'organisation du gouvernement du Canada—et Dieu sait s'il en a besoin—et des questions connexes. Et huitièmement, le projet de loi C-95, prévoyant l'exploitation publique de paris collectifs sur les combinaisons de certaines épreuves aux manifestations sportives et modifiant le Code criminel et la loi de l'impôt sur le revenu.

● (1530)

M. Pinard: Rien ne nous garantit que vous les adopterez.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La présidence accuse réception du projet d'amendement. Je dois établir s'il est recevable ou non, car c'est la première fois qu'on propose ce genre d'amendement depuis l'entrée en vigueur de notre nouveau Règlement provisoire. Néanmoins, le débat se poursuivra comme si la motion était recevable, jusqu'à ce qu'une décision soit rendue.

M. Lewis: Monsieur le Président, c'est en effet la première fois que cet amendement est proposé depuis que le nouveau Règlement est en place. J'espère que la présidence tiendra compte de l'esprit dans lequel il a été présenté. En outre, nous sommes prêts à accepter toute modification de détail qui s'impose, si les services du greffier en ont à proposer, à cause du libellé de la motion du leader parlementaire du gouvernement.

La Chambre tiendra certainement compte de l'esprit dans lequel il a été présenté, c'est-à-dire en vue de faire adopter les mesures gouvernementales. En fait, il s'agit de voir si nous allons ou non adopter ces mesures. Le gouvernement connaît notre position à l'égard de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

M. Pinard: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me rends compte que mon collègue désire poursuivre son discours. Je m'excuse de l'interrompre, mais comme la présidence veut étudier si l'amendement est recevable, je voudrais pouvoir démontrer qu'il n'en est rien. Si la présidence veut bien entendre mes arguments quand le député aura terminé son discours, je veux bien. Néanmoins, si elle préfère m'entendre maintenant, je suis prêt à prendre la parole.

Le président suppléant (M. Blaker): Je comprends que le président du Conseil privé veuille faire exprimer son opinion. Mais il vaudrait mieux, je crois, laisser d'abord le député de Simcoe-Nord terminer son discours. La présidence pourra

entendre ensuite tous les députés qui voudront faire valoir si la motion est recevable ou non.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pourquoi les députés ne vont-ils pas tenir une réunion ailleurs?

M. Lewis: Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le leader de la majorité veut discuter de la recevabilité d'un amendement qui accélérerait la marche des travaux du gouvernement. Je ne vois pas pourquoi il voudrait en discuter puisque nous voulons faciliter les travaux du gouvernement et le programme que je propose, comme je l'ai dit tantôt, sans commettre d'indiscrétion, me paraît convenable. Je lui donne l'assurance que nous voulons faire avancer l'étude de ces mesures; nous prenons cette initiative pour aider le leader du gouvernement. Cette dernière observation pourrait être sujette à discussion dans notre caucus.

Je tiens à signaler que nous savons pertinemment que la session tire à sa fin. Nous comprenons que le travail des députés ne s'accomplit pas uniquement à la Chambre mais aussi dans leurs circonscriptions respectives. Nous savons qu'ils y recueillent une information précieuse. Nous nous rendons compte que cela fait partie de leur travail. Les membres de notre parti savent aussi que leur devoir les appelle à la Chambre et dans leur circonscription. Peut-être est-il pénible pour les députés du parti ministériel de retourner chez eux. Je le comprends. Ils aimeront peut-être mieux siéger tout le mois de juillet et tout le mois d'août que de retourner chez eux et je le comprends. Certains doivent y avoir la vie dure. Mais nous sommes disposés à venir ici nous occuper des mesures du gouvernement.

Sincèrement, monsieur le Président, nous croyons que si nous approuvons les heures prolongées, elles doivent être employées de manière à traiter sérieusement toutes les mesures gouvernementales et à tenir compte de toutes les préoccupations auxquelles ces mesures répondent. Pour cette raison, j'espère que le gouvernement va appuyer notre amendement qui vise à faciliter ses travaux.

Je suis heureux d'avoir pu traiter de la tentative que fait le gouvernement de prolonger les heures. J'y mets toutefois une réserve. Nous sommes d'avis que, pour présenter cette motion, le gouvernement doit avoir les mains nettes. Par «mains nettes», j'entends que nous devons lui faire envisager son programme méthodiquement et traiter des mesures très importantes dont la Chambre est saisie.

[Français]

M. Pinard: Monsieur le Président, si ma mémoire me sert bien, l'article 2002 du Code civil stipule que la bonne foi se présume toujours, et c'est à celui qui allègue la mauvaise foi à le prouver. Il s'agit du mot à mot extrait du Code civil, et je n'ai pas l'intention... Je présume de la bonne foi de l'honorable député, mais...

[Traduction]

Le député le sait, nous avons tenu hier une réunion pour discuter de la prolongation des séances. Son caucus s'est réuni ce matin. Nous avons eu une autre réunion aujourd'hui avant la période des questions pour en parler à nouveau. Pourquoi le député a-t-il attendu d'intervenir maintenant pour faire connaître sa motion et pourquoi n'a-t-il pas eu la courtoisie de